

Extraits des délibérations
de l'assemblée générale extraordinaire
du 9 février 2007

Les associés de la sarl Adminet, Stefan Jaffrin et Dominique Lacroix, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de ne pas procéder, pour le moment, à la dissolution anticipée de la société Adminet sarl.

En effet, une première démarche amiable et non formalisée que nous avons proposée et commencé d'exécuter en toute cordialité, de bonne foi et sans marchandage a été contrariée par le chantage exercé par Philippe Batreau avec l'affichage permanent et réactualisé d'un article diffamatoire sur le blog d'AdmiNet France et les liens que Christian Scherer maintient vers cet article.

En outre, la dévolution de la marque Adminet n'a pas pu faire l'objet d'une expression commune et claire.

Cette éventuelle décision de dissolution (ou de changement de raison sociale) est désormais reportée dans l'attente de la signature d'un protocole d'accord global de règlement concernant le litige Adminet avec Christian Scherer et Philippe Batreau.

Pour cet accord, Dominique Lacroix a d'ores et déjà adressé à Christian Scherer un premier texte de cadrage dès le dimanche 4 dimanche 2007, au sujet duquel elle n'a pas pu encore à ce jour, connaître son avis.

Stefan Jaffrin

Dominique Lacroix